

Article en vedette (ottawa.ca)

Les nominations d'agents enquêteurs de la Ville d'Ottawa conviennent parfaitement aux professionnels juridiques à la retraite ou en exercice qui ont un horaire flexible.

Êtes-vous un avocat, médiateur ou professionnel juridique à la retraite ou en exercice, et êtes-vous intéressé par un poste à temps partiel? La Ville d'Ottawa recrute des agents enquêteurs pour son nouveau programme du Système de sanctions administratives (SSA) qui entrera en vigueur en 2025.

En tant qu'agent enquêteur, vous travaillerez à temps partiel pour faire l'examen des décisions relatives aux contestations d'ordonnances de pénalité liées aux sanctions (contraventions) émises par le biais du SSA de la Ville pour les infractions relatives au stationnement et relevées par les caméras de surveillance de la circulation. Ce poste requiert une connaissance approfondie des règlements du Système de sanctions administratives de la Ville, des paragraphes applicables de la *Loi sur les municipalités* et du *Code de la route* qui régissent le SSA, ainsi que des processus juridictionnels subséquents pour confirmer, réduire ou annuler les décisions relatives aux sanctions et déterminer les ententes de paiement. Les audiences seront planifiées sur une journée de 7 heures pendant les heures normales d'ouverture de la Ville : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. La Ville est disposée à offrir des horaires flexibles et estime que les agents enquêteurs travailleront entre 2 et 3 jours par semaine ou entre 6 à 12 jours par mois.

Ces postes sont des nominations contractuelles externes par le Conseil municipal et ne sont pas des postes salariés de la Ville. Par conséquent, les candidats potentiels ne peuvent pas être mariés ou avoir un lien de parenté avec un membre du Conseil municipal d'Ottawa. Les employés actuels de la Ville ne peuvent également pas postuler.

Contexte du nouveau Système de sanctions administratives

Le poste d'agent enquêteur soutiendra le nouveau Système de sanctions administratives de la Ville qui sera mis en œuvre en 2025 pour les contraventions liées au stationnement, au contrôle automatisé de la vitesse et aux appareils photo reliés aux feux rouges. La province de l'Ontario a modifié la *Loi sur les municipalités* et le *Code de la route* afin de permettre aux municipalités de gérer à la fois les contraventions aux règlements municipaux et celles captées par les appareils photo, ce qui remplace le processus de règlement des différends géré auparavant par les tribunaux de la *Loi sur les infractions provinciales* (LIP). Les agents enquêteurs agiront en tant qu'arbitres tiers pour présider les audiences dans le cadre de la deuxième phase du processus de règlement des différends, après un premier examen par un agent d'examen municipal.

Le nouveau programme du SSA de la Ville atténue la demande accrue des dernières années auprès des tribunaux provinciaux, ce qui permet d'augmenter la capacité des tribunaux et le jugement des infractions plus graves. Depuis la pandémie, les ressources judiciaires ont diminué alors que les progrès technologiques ont permis la croissance des programmes de contrôle par caméra de la circulation pour le non-respect des feux rouges et les excès de vitesse afin de promouvoir la sécurité routière. Le SSA réduira les temps d'attente pour les règlements des différends et améliorera l'efficacité de la gestion des programmes de sécurité routière.

Le programme du SSA d'Ottawa sera mis en œuvre en deux phases en 2025 : la première phase, qui concerne les infractions relatives au stationnement, sera lancée au printemps et sera suivie par la phase des infractions routières captées par des caméras, à l'automne. Le programme du SSA comprendra également un nouveau site Web pour le paiement et la possibilité de contester

l'infraction, de demander une réduction de l'amende ou des modalités de paiement si le client estime qu'il remplit les conditions d'admissibilité de la Ville.

Les agents enquêteurs présideront les séances en personne au Centre Mary-Pitt, situé au 100, promenade Constellation, qui est l'emplacement actuel des tribunaux de la LIP. Pour les personnes ayant besoin de mesures d'adaptation particulières, les séances peuvent avoir lieu virtuellement ou par téléphone. La formule sera choisie au cas par cas.

Comment poser sa candidature au poste d'agent enquêteur?

Le formulaire de candidature en ligne et la description complète des responsabilités, des critères d'admissibilité et des qualifications sont disponibles à l'adresse ottawa.ca/fr/3-1-1/obtenir-ou-sinscrire/devenez-un-agent-enqueteur. Il s'agira d'un processus de recrutement par étapes tout au long de ce mandat du Conseil. Toutefois, nous donnerons la priorité aux candidats qui ont soumis leur candidature avant le 31 mars 2025 pour le recrutement initial. Les candidats admissibles seront ajoutés à une liste d'admissibilité et pourront être convoqués à tout moment avant le 31 décembre 2025 pour un entretien afin de pourvoir les postes vacants d'agent enquêteur.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, si vous avez des questions ou si vous avez besoin de mesures d'adaptation, communiquez avec nous à l'adresse suivante : AHO-RAD@ottawa.ca